


Brevet professionnel

BP Aménagements Paysagers (Formation professionnelle continue)


Formation diplômante




 Diplôme de niveau 4

 Lieu de formation: Centre de formation Toulouse Auzeville

 Durée: 1 an, à partir de septembre

 Rythme de l'alternance :
• 23 semaines en centre (805h)
• 13 semaines en entreprise

 Diplôme en UC

Le profil demandé

1. Avoir au moins 18 ans
2. Avoir validé son projet professionnel par le biais d'une période de professionnalisation en entreprise (évaluation en milieu de travail avec France Travail, stage en entreprise de 15 jours, CDD, POI)

Comment candidater ?

Sélection sur dossier (à télécharger et à déposer au Centre de formation d'Auzeville)
Entretien de motivation, tests de positionnement

Modalités financières

Formation conventionnée Région
Financement dans le cadre d'une reconversion

Dispositif 'Co-financé par l'Union européenne



Les atouts

1. Une formation professionnelle
2. Une reconversion professionnelle et une évolution de carrière

Les perspectives d'évolution

Poursuites d'études:

- BTS Aménagements Paysagers
- CS Arboriste Elagueur

Évolution de carrière:

- Responsable de chantier
- Chef d'entreprise du paysage



Les métiers visés

- Technicien paysagiste
- Jardinier paysagiste
- Chef d'équipe en travaux paysagers
- En collectivité territoriale : surveillant de travaux neufs espaces verts, conducteur de travaux d'entretien des espaces verts



Objectifs

Le Brevet Professionnel (BP) Aménagements Paysagers en un an forme des professionnels capables de réaliser et d'entretenir des jardins et espaces verts. Les diplômés maîtrisent les techniques de création et d'entretien des espaces paysagers, savent organiser et suivre un chantier, et peuvent encadrer une équipe. Ils sont également formés à la maintenance des matériels et équipements utilisés.

Programme de formation

UC1 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager

- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant - Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage

UC2 : Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement

- Préparer le travail pour un chantier - Coordonner le travail sur un chantier

UC3 : Réaliser des travaux d'entretien des végétaux

- Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal - Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux

UC4 : Réaliser des travaux de mise en place de végétaux

- Réaliser des travaux de plantation - Réaliser des travaux de végétalisation par semis

UC5 : Mettre en place des infrastructures

- Réaliser des murets et des escaliers - Mettre en place des revêtements

UC6 = UCARE : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

3 possibilités :

- mettre en place un jardin vivrier
- végétaliser un balcon ou un mur
- végétaliser une toiture



Modalités d'évaluation

Le brevet professionnel " Aménagements paysagers " est organisé et délivré en unités capitalisables (UC).

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en unités capitalisables du ministère chargé de l'agriculture sont définies par le règlement d'examen.



Spécificités en termes d'organisation pédagogique

- Une équipe de formateurs diplômés et expérimentés dans leurs spécialités
- Des relations privilégiées avec les entreprises du secteur et les institutions



Spécificités en termes d'équipements

- Plus de 400 espèces végétales représentées dans l'enceinte de la Cité des Sciences Vertes
- Une Plateforme Paysage qui comprend la gestion d'un Atelier par des formateurs techniques expérimentés et leurs apprenants
- Une dimension humaine préservée au cœur du complexe d'enseignement agricole : un foyer pour nos apprenants, un centre de documentation, accès à un grand complexe

Charte d'accueil du public handicapé

Le Centre de formation a signé cette Charte auprès du Conseil Régional et de l'AGEFIPH. Ainsi nous nous engageons à recevoir toute personne sans discrimination et à mettre en place des temps d'accueil individualisés de manière à évaluer le plus en amont possible les besoins spécifiques pour suivre la formation envisagée.

La formation en chiffre

- Taux de réussite 80% en 2024
- Taux de satisfaction 84% en 2024
- Taux d'insertion à 6 mois: 82% (2024)
- Taux de poursuite d'études: 9% (2024)
- Taux d'interruption en cours de formation (taux de rupture): 0% en 2024

Contact

Centre de formation Toulouse-Auzeville
Cité des Sciences Vertes
2, route de Narbonne – B.P 72647
31326 Castanet-Tolosan Cedex

Tel: 05 61 00 99 80

mail: cfa.toulouse@educagri.fr

www.citesciencesvertes.fr